



## INFORMATION TRANSPORTS

L'information suivante est fonction du régime de l'élève au Lycée Bréquigny : demi-pensionnaire, externe ou interne.

◆ **Pour les familles résidant sur RENNES et RENNES MÉTROPOLE** (43 communes autour de Rennes), vous devez vous adresser à la **STAR** (bus, métro) :

- **3 types d'abonnements sont possibles.** Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet <http://www.star.fr>.
- **Pour les élèves dont la commune est desservie par le TER/SNCF** (Betton, Bruz, Cesson Sévigné, Chevaigné, Corps Nuds, L'Hermitage, Rennes, Saint Armel, Saint Jacques de la Lande, Vern sur Seiche). **Ils peuvent, s'ils le souhaitent, utiliser le train et/ou le bus pour rejoindre leur établissement scolaire.**  
La formule **d'abonnement ASR+STAR** sur carte KorriGo personnalisée permet de voyager sur la ligne **Ter** desservant son établissement scolaire au sein de Rennes Métropole et de profiter également du réseau STAR.  
Pour l'obtenir, il faut remplir le **document SNCF « Liasse ASR »** (disponible au Lycée Bréquigny au moment de l'inscription définitive **début juillet** ou en agence STAR) et **souscrire un abonnement « Jeune 2 trajets » ou un abonnement « 10 ou 12 mois - de 20 ans ».**

◆ **Pour les familles résidant en Ille et Vilaine hors RENNES MÉTROPOLE mais aussi sur les 3 autres départements bretons**, depuis de la rentrée 2020, la Région Bretagne a mis en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car) pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

**ATTENTION : Une affectation hors secteur n'entraîne pas la délivrance automatique d'une carte de transport scolaire. Les transports scolaires relevant de la compétence de la région, adressez-vous au service des transports du Conseil Régional (<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>)**

A titre indicatif, pour l'année scolaire 2020-2021, les familles ont payé **120€ pour les élèves demi-pensionnaires. Les internes transportés en train on payé aussi 120 € et 90 € pour les internes prenant le car.**

L'inscription est à faire en ligne uniquement sur le site <http://www.breizhgo.bzh> de la fin mai à la mi juillet.

Toute demande tardive et sans justification valable donnera lieu à **une majoration de 30€**, également applicable aux familles bénéficiant de la gratuité.

**Les élèves transportés sur le réseau SNCF ne possédant pas d'une carte KorriGo doivent en faire la demande sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) rubrique Ille-et-Vilaine**

**Le titre relais permet, sans supplément pour la famille, d'emprunter les transports urbains (bus et métro) en complément du 1<sup>er</sup> transport BreizhGo (TER ou car) et l'établissement scolaire.**